

AUREILHAN, le 22 mars 2023

Yannick BOUBÉE

Maire

Conseiller départemental

Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le

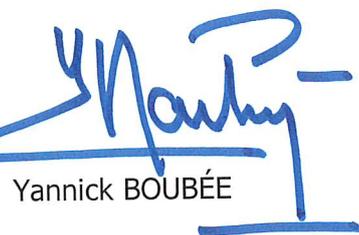
**Mardi 28 mars 2023 à 18h30,
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan**

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 mars 2023 ;
- 2) Budget communal – Compte de gestion 2022 – Compte Administratif 2022 – Affectation des résultats ;
- 3) Vote des taux des taxes locales 2023 ;
- 4) Budget Communal 2023 ;
- 5) Budget annexe Blanche Odin – Compte de gestion 2022 – Compte Administratif 2022 – Affectation des résultats ;
- 6) Budget annexe Blanche Odin 2023 ;
- 7) Budget annexe Centre de Santé – Compte de gestion 2022 – Compte Administratif 2022 – Affectation des résultats ;
- 8) Budget annexe Centre de Santé 2023 ;
- 9) Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASCA pour le versement de la subvention communale ;
- 10) Révision de la participation des Communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles : année scolaire 2023/2024 ;
- 11) Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- 12) Ressources Humaines : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités ;
- 13) Remboursement des frais de garde ou d'assistance des élus locaux ;
- 14) Signature d'un protocole d'accord relatif à l'indemnisation de la Compagnie des Odyssées ;
- 15) Signature d'un avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'AUREILHAN et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie Pyrénées ;
- 16) Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AN 410 par voie d'expropriation : approbation du dossier d'enquête conjointe publique et parcellaire ;
- 17) Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.




Yannick BOUBÉE